

Alcoolémie et conduite

Les principales infractions au code de la route et leurs sanctions

| Les infractions liées à l'alcoolémie | Amende (1) | Retrait de points | Suspension ou annulation du permis (1) | Immobilisation ou confiscation du véhicule (2) | Prison (1) |
|---|--------------|-------------------|---|--|------------|
| Conduite avec un taux égal ou $\geq 0,5$ g/l et $< 0,8$ g/l dans le sang | 135 € * | 6 points | Suspension de 3 ans | Immobilisation | — |
| Conduite avec un taux égal ou $\geq 0,8$ g/l dans le sang <i>ou en état d'ivresse manifeste, ou refus de se soumettre à un dépistage d'alcoolémie</i> | 4500 € * | 6 points | Suspension/annulation de 3 ans (sans sursis ni permis blanc) | Immobilisation | 2 ans |
| Récidive de conduite avec un taux égal ou $\geq 0,8$ g/l dans le sang <i>ou en état d'ivresse manifeste, ou refus de se soumettre à un dépistage d'alcoolémie</i> | 9 000 € (1) | — | Annulation de 3 ans de plein droit | Immobilisation/ confiscation | 4 ans |
| Conduite après usage de stupéfiants <i>ou refus de dépistage de stupéfiants</i> | 135 € * | 6 points | Suspension de 3 ans | Immobilisation/ confiscation | — |
| Blessures involontaires avec ITT de 3 mois ou plus, causées en état d'alcoolisation | 45 000 € (1) | 6 points | Suspension de 10 ans (sans sursis ni permis blanc) | Immobilisation/ confiscation | 3 ans |
| Blessures involontaires Avec ITT de plus de 3 mois au moins, causées en état d'alcoolisation | 75 000 € (1) | — | Suspension ou annulation de plein droit de 10 ans (sans sursis ni permis blanc) | Immobilisation/ confiscation | 5 ans |

(*) Amende forfaitaire minorée à 90 € si payée immédiatement.

1. Il s'agit d'un maximum ; en deçà, le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

2. L'immobilisation et la confiscation du véhicule ne sont pas cumulables avec une peine de prison ou une amende.